

1^{er} mars 2009
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Cinquante-deuxième session

Vienne, 11-20 mars 2009

Points 4, 12 et 13 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Débat général

Tables rondes

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Dix-huitième session

Vienne, 16-24 avril 2009

Point 4 de l'ordre du jour provisoire**

Tendances de la criminalité dans le monde et mesures prises: intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale

La criminalité organisée et la menace qu'elle constitue pour la sécurité

Comment s'attaquer à cette conséquence préoccupante de la lutte contre les drogues

Rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

* E/CN.7/2009/1.

** E/CN.15/2009/1.





UNODC

Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime

Commission des stupéfiants

Cinquante-deuxième session

Vienne, 11-20 mars 2009

**Commission pour la prévention du
crime et la justice pénale**

Dix-huitième session

Vienne, 16-24 avril 2009

La criminalité organisée et la menace qu'elle constitue pour la sécurité

**Comment s'attaquer à cette conséquence préoccupante de
la lutte contre les drogues**

La criminalité organisée et la menace qu'elle constitue pour la sécurité

Comment s'attaquer à cette conséquence préoccupante de la lutte contre les drogues

Résumé

Avec le temps, les mesures de contrôle appliquées à l'échelle internationale ont permis de limiter la part des consommateurs de drogues illicites à une petite fraction de la population adulte mondiale, nettement inférieure à celle des usagers d'autres substances addictives telles que le tabac et l'alcool. Aussi indéniable qu'il soit, ce succès s'accompagne pourtant d'un effet indésirable alarmant: la naissance d'un marché criminel aux proportions considérables qui, si rien n'est fait, anéantira les nombreux acquis de la lutte contre les drogues. De fait, le crime et la corruption qui sont associés au commerce des drogues fournissent à une minorité d'énergiques partisans des drogues un argument puissant pour affirmer que le remède est pire que le mal et que la solution réside dans la légalisation des drogues.

Se ranger à cette argumentation constituerait une erreur historique que les États Membres de l'ONU n'entendent pas commettre, pour une raison simple: il n'y a pas à choisir entre santé (lutte contre les drogues) et sécurité (prévention du crime). Ce sont deux types d'engagements complémentaires, non contradictoires. Pourtant, dans la mesure où le trafic de drogues enrichit les criminels, gangrène les collectivités, voire menace les nations, il doit être combattu avec force et de toute urgence. Les politiques doivent effectivement être réorientées, mais contre le crime, non en faveur des drogues.

Le présent document se concentre sur trois impératifs, en guise de marche à suivre.

Nécessité d'une stratégie intégrée. Les mesures de lutte contre la criminalité doivent couvrir tous les maillons de la chaîne de la drogue: l'offre, le commerce et la demande. Jusqu'à présent, les gouvernements ont surtout mené des interventions éparses qui ont eu pour effet de déplacer le problème (d'un pays à un autre et/ou d'une substance à une autre), qui n'en ont abordé que certains aspects (lutte contre les cultures illicites plutôt que contre la pauvreté générale) ou qui ont employé des moyens radicaux quand des interventions spécifiques auraient été plus appropriées (incrimination de l'addiction plutôt que traitement des toxicomanes). Les mesures prises ont par ailleurs été appliquées de façon peu cohérente dans le temps (avec un engagement politique inégal) et dans l'espace (sans la coordination prescrite par les accords internationaux). À titre d'exemple, l'instrument juridique des Nations Unies relatif à la criminalité organisée et le Protocole relatif aux armes à feu qui s'y rapporte offrent une base sur laquelle fonder une action conjointe qui donne des résultats rapides; or, ils n'ont pas été appliqués de manière assez ferme pour influencer sur le commerce des drogues. En conséquence, un certain nombre de pays font aujourd'hui face à *une criminalité dont leurs propres choix sont en grande partie responsables*. Et comme si cela ne suffisait pas, il est fréquent que leurs voisins vulnérables paient un prix plus élevé encore.

Nécessité d'une résistance de la part de la collectivité. Les drogues touchent plus particulièrement certains segments de la société. Les ghettos, voire les régions entièrement aux mains des cartels du crime, sont des terrains propices à l'offre (trafic) comme à la demande (addiction) de drogues. L'exploitation, l'instabilité, le

terrorisme parfois, en sont les causes et les conséquences directes. Il est pourtant possible de combattre la violence, comme on combat l'addiction, et de reprendre le contrôle des zones où seuls les comportements antisociaux trouvent aujourd'hui leur place. Il faut pour cela réintégrer les segments marginalisés de la société pour les ramener vers l'état de droit et non les en écarter. C'est ce qui a été fait, des Andes jusqu'à l'Asie du Sud-Est, avec des cultivateurs que l'on a aidé à passer de cultures illicites à des cultures licites en dépit des guerres. C'est ce qui a été fait, de l'Europe jusqu'à l'Australie, avec des toxicomanes que l'on a aidé à se désintoxiquer en dépit d'un cadre social largement défavorable. Partout dans le monde, des cultivateurs et des toxicomanes ont bénéficié d'une assistance ciblée: pourquoi ne pas reproduire ce modèle concluant au cœur des ghettos et des zones échappant au contrôle des autorités? Pourquoi les États abandonnent-ils à leur sort tous ces jeunes chômeurs illettrés qui n'ont pour seul horizon qu'*un quotidien fait d'argent, de gloriole et de mort* dans le rang des armées disparates de mafieux et rebelles sans foi ni loi?

Nécessité d'un engagement commun. Outre qu'il touche les individus de nombreux pays, le commerce des drogues corrompt aussi les gouvernements, ainsi que le monde des affaires et de la finance. Les nations doivent renforcer l'intégrité en matière de gouvernance (publique et privée) et la résistance dont elles font preuve face aux cartels de la drogue, dont les trésors de guerre atteignent plusieurs milliards de dollars. Or, ce n'est actuellement pas le cas. Le blanchiment d'argent est endémique et ne rencontre quasiment aucune opposition: les citoyens honnêtes, à la vue des voitures, yachts et résidences de luxe des mafias intouchables et de leur entourage, se demandent pourquoi rien n'est fait pour saisir le produit du crime. Sur Internet, on trouve des drogues, des armes, voire des êtres humains et des organes. Cet outil, l'une des plus grandes richesses de l'humanité, se transforme en arme lorsqu'il est utilisé à mauvais escient par des criminels et des terroristes. Il est surprenant de constater que les appels à la conclusion d'accords internationaux contre la cybercriminalité et le cyberterrorisme restent lettre morte. Même les instruments juridiques internationaux existants ne sont pas correctement appliqués; les règles d'engagement ne sont pas décidées alors qu'ils sont en vigueur depuis des années. En réalité, les conférences des Parties pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ont échoué de manière répétitive car elles se concentrent davantage sur les *processus* que sur la *substance* de la lutte contre la criminalité organisée.

Les conventions relatives au contrôle des drogues, qui sont très efficaces pour réduire l'impact des substances illicites sur la santé, sont en passe de subir un dommage collatéral que leurs pères fondateurs ne pouvaient pas anticiper: l'émergence de cartels de la drogue assez puissants pour influencer la politique et les affaires. Il peut s'agir d'un effet indésirable de ces conventions, mais c'est surtout le résultat inévitable de l'application inadéquate des accords existants en matière de lutte contre la criminalité et de la réticence à en élaborer de nouveaux, malgré le sacrifice, souvent ultime, consenti par les agents des services de détection et de répression.

Ce contexte global a entraîné un nouveau recul du respect des droits de l'homme. *Certes, les drogues et le crime tuent, mais cela ne justifie pas que la société en fasse autant.* Il ne peut pas y avoir de désaccord sur ce point. Pourtant, sous la pression (sans nul doute émotionnelle) d'une opinion publique inquiète, les efforts qui sont déployés pour préserver la santé publique (par le biais de la lutte antidrogue) et maintenir l'ordre public (par la prévention du crime) ne le sont pas

toujours dans le respect des droits des autres êtres humains. Pire encore, lorsque la loi est bafouée, que les mafias de la drogue défient l'État et que les criminels perçoivent des revenus largement supérieurs à ceux des honnêtes travailleurs, la tentation est irrésistible d'appliquer le principe "*œil pour œil*". Les gouvernements se doivent de rompre ce cycle infernal.

Table des matières

	<i>Page</i>
La criminalité organisée et la menace qu'elle constitue pour la sécurité: comment s'attaquer à cette conséquence préoccupante de la lutte contre les drogues	1
Un marché du crime de dimension macroéconomique	4
Une menace pour la sécurité	4
Une approche en trois volets pour lutter à la fois contre les drogues et le crime	5
1) Une stratégie de lutte pour chaque marché	6
i) Activités interrégionales	6
ii) Approche intersectorielle	
iii) Mesures adaptées aux différents types de drogues	9
iv) Mesures adaptées en fonction du moment	10
2) Une plate-forme de résistance pour chaque collectivité	11
i) Mettre à profit l'expérience acquise sur le terrain	12
ii) Mettre à profit l'expérience acquise avec le tabac	14
3) Mécanismes de résistance communs à toutes les nations	15
Ne pas revenir sur les progrès réalisés en matière de droits de l'homme	17
En conclusion	
Figures	
Consommation de drogues illicites dans le monde (2006-2007).	1
Figure 1: Consommation annuelle de drogues illicites et de tabac, population mondiale âgée de 15 à 64 ans	2
Figure 2: Part des drogues saisies dans le monde, 1994-2005	2
Figure 3: Saisies annuelles de cocaïne en Afrique de l'Ouest, 2000-2007	5
Figure 4: Prévalence annuelle de l'usage de drogues dans la population âgée de 15 à 24 ans, en Suède et en Europe	9
Figure 5: Ventilation des usagers de cannabis et des tonnes de cannabis consommées dans le monde en fonction de la fréquence de la consommation en 2006	10
Figure 6: Agglomérations urbaines de plus de 10 millions d'habitants en 1975	13
Figure 7: Agglomérations urbaines du plus de 10 millions d'habitants en 2025	14

La criminalité organisée et la menace qu'elle constitue pour la sécurité

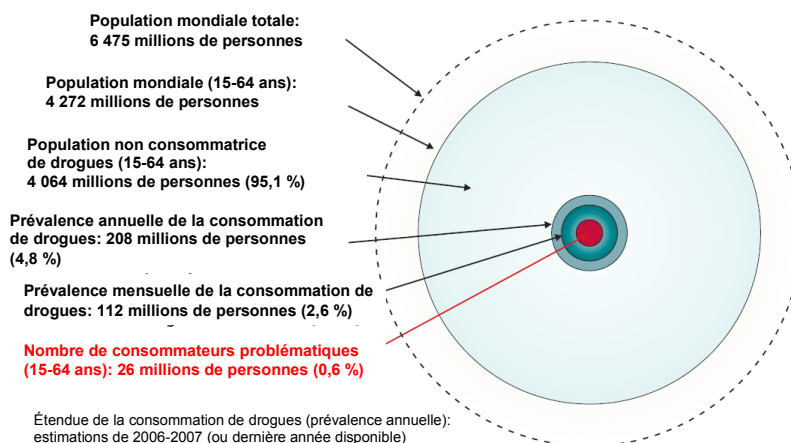
Comment s'attaquer à cette conséquence préoccupante de la lutte contre les drogues

Le système international de contrôle des drogues vise à restreindre la consommation de drogues dangereuses aux seules fins médicales et à empêcher leur propagation au sein de la société. Les programmes de santé, associés à l'action de détection et de répression, jouent un rôle clef dans l'application de ce régime de contrôle.

Si les pays ne peuvent pas faire parade de tous ceux que les mesures de prévention et de répression ont empêché de basculer dans la toxicomanie, il n'en demeure pas moins que les progrès sont indéniables.

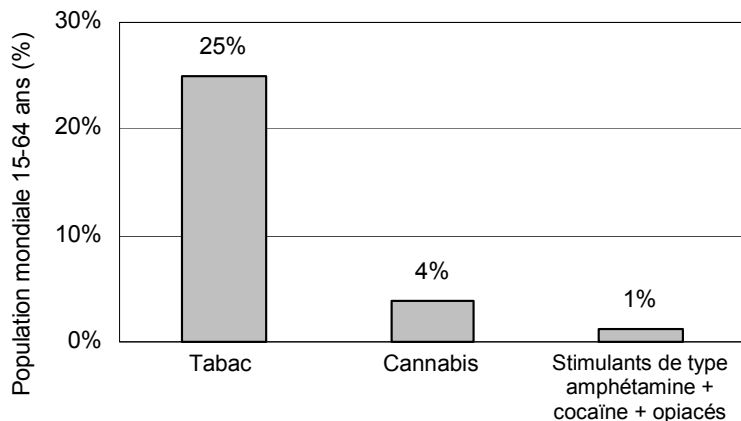
La proportion de la population mondiale âgée de 14 à 64 ans qui *ne consomme pas* de drogues illicites est nettement supérieure (95 %) à la part de l'humanité qui en consomme, même occasionnellement (5 %). On estime que le nombre de consommateurs problématiques ne dépasse pas 26 millions de personnes, soit une très faible partie (0,6 %) de la population adulte mondiale. En outre, le nombre de consommateurs de drogues illicites dans le monde demeure relativement stable depuis plusieurs années. Il s'agit là d'une bonne nouvelle si l'on considère l'augmentation rapide de la consommation enregistrée au début *comme à la fin* du XX^e siècle.

Consommation de drogues illicites dans le monde (2006-2007)



Il convient également de noter que le nombre de consommateurs de drogues illicites est nettement inférieur au nombre de personnes qui consomment des substances licites addictives, et souvent mortelles, telles que le tabac et l'alcool. La mortalité associée aux drogues illicites est par ailleurs beaucoup moins importante (un dixième ou moins) que celle associée à ces autres substances.

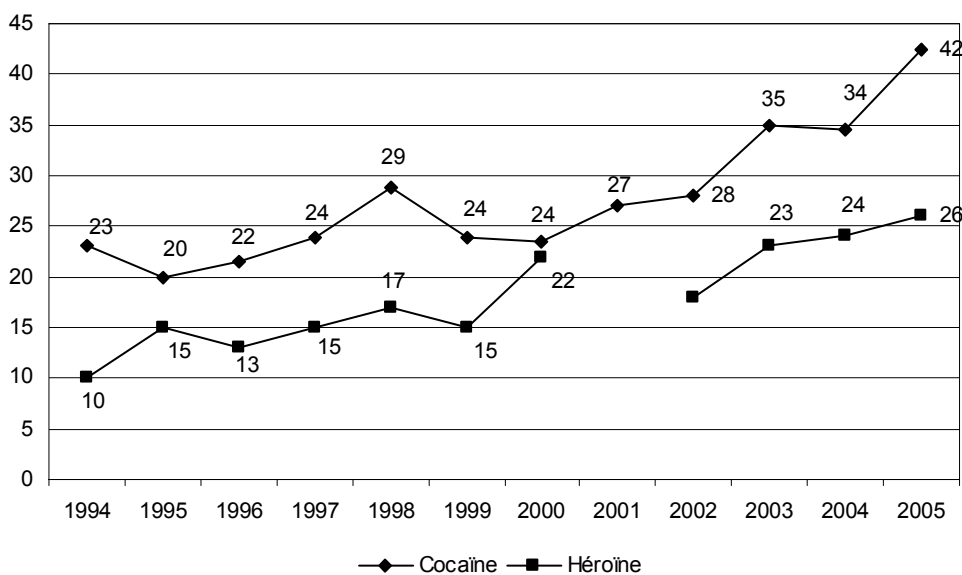
Figure 1: Consommation annuelle de drogues illicites et de tabac, population mondiale âgée de 15 à 64 ans



Source: Rapport mondial sur les drogues 2008

L'action de détection et de répression a été importante et en grande partie couronnée de succès. Presque la moitié de toute la cocaïne et environ un quart de tous les opiacés produits annuellement sont saisis à travers le monde (il est plus difficile d'évaluer la situation concernant les drogues synthétiques et le cannabis). Il s'agit là de résultats honorables.

Figure 2: Part des drogues saisies dans le monde, 1994-2005



Source: Rapport mondial sur les drogues 2007

Cependant, le système de contrôle des drogues a un coût qui ne se limite pas aux dépenses publiques allouées à la réduction de l'offre et de la demande. Les mesures de contrôle international ont eu plusieurs conséquences non recherchées mais coûteuses qui ont fait l'objet d'un document présenté à la Commission des stupéfiants en mars 2008, intitulé *Rendre la lutte contre les drogues plus pertinente: tirer les enseignements de la décennie écoulée depuis la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale*. Parmi ces conséquences, le dommage collatéral le plus impressionnant a été la naissance d'un marché noir lucratif pour les substances placées sous contrôle, marché qui est dominé par de puissants cartels du crime et qui génère une violence et une corruption sans précédent.

On comprend bien l'origine et le fonctionnement de ce phénomène criminel alimenté par la drogue. La drogue est un produit. Sa rareté (en raison des mesures de contrôle) entraîne une augmentation de son prix hors de proportion avec les coûts de production. La crainte des poursuites et le prix élevé de la drogue maintiennent cette dernière hors de portée d'un nombre incalculable de toxicomanes potentiels et permettent parallèlement aux mafias internationales qui approvisionnent les consommateurs d'engranger des profits considérables, aux dimensions quasi macroéconomiques.

La concurrence entre criminels sur le marché de la drogue est si féroce qu'elle engendre de véritables guerres dans les rues de nombreuses villes du monde. Les profits générés sont réinvestis et servent à se doter de moyens de violence accrus et à corrompre les agents publics. Réunies, la violence et la corruption découragent les investissements et ébranlent la gouvernance au point que l'état de droit lui-même est mis en cause. Un cercle vicieux est ainsi enclenché, selon lequel le non-respect des lois permet au trafic de prospérer et les bénéfices toujours plus élevés qui en sont tirés entament le contrat social passé entre la société et ses dirigeants élus.

Faire la part du pour et du contre entre le coût considérable de la lutte antidrogue et ses bénéfices indéniables pour la santé est un point qui a été soulevé au cours de l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire. Les conséquences sont-elles lourdes au point que les interventions sont pires que le problème qu'elles sont censées combattre? Le rapport coûts/avantages est difficile à quantifier, mais cette question nécessite assurément d'être posée de front.

Cela étant, il ne faut pas faire de cet argument un faux dilemme qui nous contraindrait à choisir entre la lutte antidrogue et la prévention de la criminalité. Le fait que certaines activités sordides soient difficiles à réprimer ne signifie pas qu'elles ne doivent pas l'être. Devrait-on accepter la pédophilie, le trafic d'êtres humains ou la contrebande d'armes sous le prétexte naïf qu'il s'agit de phénomènes inévitables et irrémédiables obéissant à la loi du marché? En cessant de lutter contre la consommation de drogues, l'État ne ferait que se décharger cyniquement de la responsabilité qui lui incombe de protéger la santé de ses citoyens, et cela équivaldrait à accepter qu'une partie de chaque génération soit condamnée à l'addiction.

Il appartient à la communauté internationale non de trancher entre deux objectifs, mais de réaliser les deux: protéger un bien public (la santé) et endiguer l'un des plus grands maux de la société (le crime).

Un marché du crime de dimension macroéconomique

Lutter à la fois contre les drogues et le crime est une tâche redoutable. L'UNODC a récemment évalué le commerce mondial des drogues à 320 milliards de dollars des États-Unis par an. Ce commerce est probablement resté stable au cours du passé récent, mais il atteint aujourd'hui une dimension quasi macroéconomique. S'il représentait l'activité d'un pays, celui-ci serait la vingt et unième puissance mondiale, juste après la Suède, dont le PNB s'élève à 358 milliards de dollars. Autrement dit, c'est un plus gros marché que le marché mondial du tabac, du vin, de la bière, du chocolat, du café et du thé réunis, même s'il reste moins important que le marché de gros du pétrole.

S'agissant de la drogue la plus dangereuse, l'héroïne, l'UNODC situe la valeur des échanges mondiaux à 57 milliards de dollars des États-Unis, dont moins de 2 milliards reviennent aux cultivateurs, la plus grande partie du reste (les deux tiers) allant aux grands criminels, aux insurgés et aux terroristes, et un cinquième aux revendeurs de la rue. Une telle quantité d'argent entre les mains de malfaiteurs crée une puissance économique, politique et même paramilitaire dangereuse qui achète les armes, les droits et l'influence nécessaires pour mettre ses produits sur le marché. La rentabilité de ce commerce est telle que ses acteurs sont prêts à employer des tactiques meurtrières pour écouler leurs doses mortelles.

Le marché de gros de la cocaïne représente plus du quart de la valeur du marché global. Les saisies de cargaisons de plusieurs tonnes de cocaïne ne sont pas inhabituelles: plusieurs dizaines ont eu lieu ces dernières années. Une tonne de cocaïne vaut environ 50 à 70 millions de dollars des États-Unis sur le marché de gros. Si chaque cargaison peut passer par différents circuits avant d'atteindre les consommateurs finaux, les personnes qui interviennent à ce niveau sont en nombre limité et elles appartiennent pour beaucoup aux familles de la mafia, dont l'identité, et la place dans la hiérarchie opérationnelle, sont bien établies.

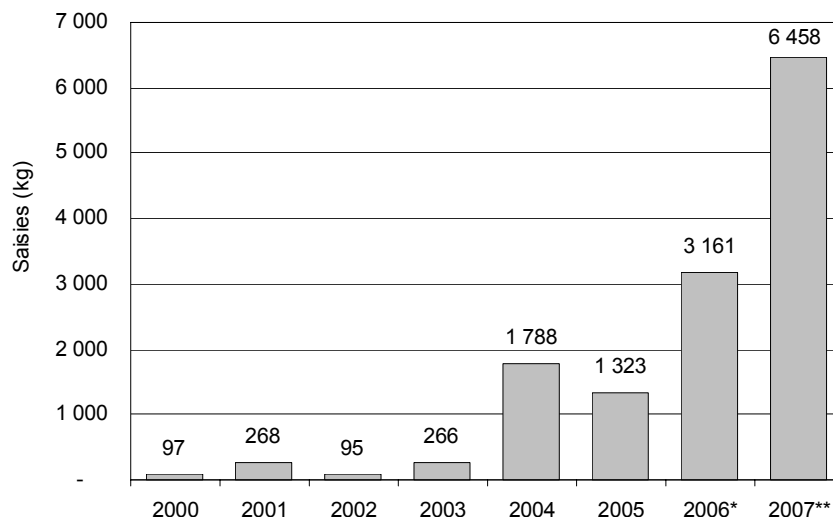
Une menace pour la sécurité

Le marché criminel des drogues ne se résume pas à des individus peu recommandables qui gagnent beaucoup d'argent: ces personnes ont la capacité de réellement détruire la société. Comme on a pu le voir récemment en Afrique de l'Ouest, les effets du trafic de drogues sur la sécurité humaine sont dévastateurs. Les trafiquants puisent dans leurs trésors de guerre pour attaquer des pays vulnérables par l'achat d'entreprises, la corruption et la violence. Ces processus sont bien entendu convergents, car il n'est pas question que de blanchiment d'argent et d'intimidation; en effet, les cartels de la drogue ne se contentent pas d'acheter des biens immobiliers, des banques et des entreprises. Ils achètent des élections, des candidats et des partis. En un mot, ils achètent du pouvoir. C'est là que le commerce des drogues devient une menace pour la sécurité. C'est là aussi que confluent les mesures de lutte contre les stupéfiants et les initiatives de sécurité, comme cela a été souligné lors des débats que le Conseil de sécurité de l'ONU a récemment tenus sur la menace que représente le trafic de drogues pour la stabilité en Afrique.

Non seulement les drogues proviennent-elles de régions d'Asie et d'Amérique latine en proie à des conflits, mais elles financent également, et donc perpétuent, les insurrections et les catastrophes humanitaires qui en découlent. Les trafiquants disposent de bien plus de ressources que les États dans les régions de transit pauvres

et vulnérables comme les Andes, l'Amérique centrale, les Caraïbes, l'Afrique de l'Ouest, les Balkans et l'Asie centrale. Ces régions sont prises entre des feux qui font fuir les touristes, les entreprises et les investisseurs et qui rendent leurs problèmes socioéconomiques encore plus insolubles. Si l'on n'aide pas davantage ces régions à relever les défis associés au trafic de drogues, la lutte antidrogue sera encore plus accusée d'être à l'origine de difficultés colossales dans des pays qui connaissent déjà une pauvreté et des problèmes de santé considérables.

Figure 3: Saisies annuelles de cocaïne en Afrique de l'Ouest, 2000-2007



Source: UNODC, *Le trafic de drogues comme menace à la sécurité en Afrique de l'Ouest* (2008).

Une approche en trois volets pour lutter à la fois contre les drogues et le crime

Quelles sont les solutions? Les ressources dont disposent les autorités nationales sont limitées et on ne peut pas s'attendre, en particulier en cette période de troubles économiques, à ce que les budgets alloués à la santé et à la sécurité augmentent. En réalité, le problème n'est pas l'argent. L'application des mesures proposées dans le présent document dépend beaucoup moins de la disponibilité de capitaux financiers que de l'engagement d'un capital politique, ressource qui est peut-être celle qui manque le plus aujourd'hui.

Nous pourrions commencer par envisager les mesures collectives de lutte contre la drogue moins comme une guerre que comme un effort visant à guérir un mal social. Pour employer une métaphore, disons que le monde souffre de toxicomanie (la maladie) et que le système de contrôle des drogues (le remède) a eu un effet secondaire indésirable: la naissance d'un marché criminel des drogues d'une ampleur considérable. Pour remédier à cette situation, nous devons affiner le diagnostic et la thérapie. L'approche proposée ici est constituée de trois volets:

- Volet 1: une stratégie de lutte pour chaque marché
- Volet 2: une plate-forme de résistance pour chaque collectivité
- Volet 3: un engagement commun de la part des nations

Cette approche doit s'inscrire, avant tout, dans le respect des droits de l'homme. Les progrès réalisés en matière de santé et de sécurité seront anéantis si nous perdons de vue que, pour promouvoir le bien-être de la communauté, il faut protéger la dignité de l'individu.

1) Une stratégie de lutte pour chaque marché

Les mesures de lutte contre la drogue doivent être intégrées dans une stratégie globale et elles doivent être ciblées et programmées dans le temps de manière à remédier aux causes et non aux symptômes et à avoir un maximum d'efficacité avec un minimum d'effets secondaires. Chaque marché de la drogue – à savoir chaque chaîne qui relie producteurs, trafiquants et consommateurs – exige des interventions spécifiques. Autrement, l'action menée est disparate, constituée d'interventions éparses qui ont pour effet de déplacer le problème (d'un pays à un autre et/ou d'une substance à une autre), qui n'en visent que certains aspects (lutte contre les cultures illicites plutôt que contre la pauvreté des agriculteurs) ou qui sont radicales quand elles devraient être plus spécifiques (incrimination de l'addiction plutôt que traitement des toxicomanes).

L'économie illicite de la drogue implique de nombreux acteurs qui ont chacun leurs motivations propres. Pour élaborer des mesures de lutte, nous devons comprendre chaque maillon de la chaîne, sachant qu'en réalité cette chaîne relie des acteurs de i) *régions* et ii) *marchés* différents, et que l'action doit être iii) *adaptée à chaque drogue* et iv) *adaptées en fonction du moment*.

i) *Activités interrégionales*

Les stratégies de lutte contre la drogue sont généralement élaborées au niveau national, alors que ce n'est pas toujours le cadre d'action le plus indiqué. C'est bien sûr à l'échelon local que les manifestations du problème sont le plus visibles, mais elles sont étroitement liées à ce qui se passe à l'échelon international. Comme il est mentionné ci-après, les interventions ne peuvent être efficaces que si elles sont élaborées dès le début au plan transnational, sans quoi leur impact est réduit et le problème n'est que déplacé, comme on l'a souvent vu, par exemple avec le déplacement de la culture de l'opium à grande échelle du Myanmar vers l'Afghanistan ou celui de la culture du cocaïer du Pérou vers la Colombie.

On a depuis longtemps pris conscience que les problèmes liés à la drogue étaient une responsabilité commune des producteurs et des consommateurs, ce qui a permis la création du régime international de contrôle des drogues, dont on a récemment célébré le centième anniversaire à Shanghai. Cette responsabilité a été réaffirmée dans la Déclaration politique que l'Assemblée générale a adoptée à sa vingtième session extraordinaire en 1998. Néanmoins, contre toute attente, il est rare que ce constat se traduise par des stratégies à la mesure de l'étendue du problème. D'une manière générale, les efforts déployés pour lutter contre la drogue à l'échelle mondiale sont un ensemble hétérogène d'actions distinctes menées au niveau national. La coopération internationale consiste essentiellement en l'échange d'informations entre services de détection et de répression (pour les livraisons surveillées) et en la fourniture d'une assistance technique (pour le renforcement des capacités en matière d'interception).

De même, alors que des accords multilatéraux ont été conclus pour juguler le blanchiment de l'argent provenant de la drogue, les groupes criminels organisés – favorisés par l'incohérence des législations nationales, l'absence persistante de

coopération des centres financiers et l'exceptionnelle crise financière actuelle – ont toujours plusieurs longueurs d'avance sur ce que les services de détection et de répression pourraient faire. Il convient de rappeler à cet égard quelques faits récents. Après avoir accumulé de grandes quantités d'argent liquide dans les années 1960 et 1970, les groupes criminels organisés ont entrepris, dans les années 1980, de blanchir leurs avoirs par le biais d'établissements bancaires. Face aux mesures énergiques prises dans les années 1990 et après le 11 septembre 2001 par le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) pour mettre un terme à cette utilisation répréhensible du secteur financier, ils ont recommencé, pendant la décennie en cours, à accumuler de grandes quantités d'argent liquide et à faire du troc (échangeant des drogues contre des biens immobiliers, par exemple). L'actuelle crise financière, en particulier le manque de liquidités du secteur bancaire, offre aux cartels de la drogue une occasion unique d'avoir de nouveau accès au secteur financier – étant donné que le principe "*connaissez votre client*" est plus souvent transgressé que respecté et qu'il n'est pour le moins pas appliqué uniformément dans tous les pays.

Pris dans leur totalité, les efforts déployés par les différents pays ne devraient cependant pas être sous-estimés. Ils ont permis de maintenir l'usage de drogues à des niveaux largement inférieurs à ceux du tabagisme et de l'alcoolisme. Toutefois, une bonne défense ne suffit pas pour gagner un match. Pour endiguer le commerce illicite de drogues, il faut occuper la totalité du terrain et mener une offensive qui couvre tous les pays et les continents. Il existe des exemples récents de coopération qui méritent d'être étudiés.

En mai 2003, les ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit se sont associés à ceux d'autres pays pour lancer une initiative de contrôles aux frontières qui avait été proposée par l'UNODC en vue de freiner le flux d'héroïne afghane vers l'Europe. Le Pacte de Paris, nom sous lequel cette initiative est connue, découle de la prise de conscience que l'ampleur exceptionnelle du trafic d'héroïne en provenance d'Afghanistan exige une réponse multilatérale adaptée. Au fil du temps, le Pacte de Paris a fourni un cadre stratégique pour lutter contre cette menace. S'il reste un processus évolutif qui sera prochainement complété par un plan d'action contre la criminalité dans les Balkans, il n'en représente pas moins un type de mesure à reproduire pour harmoniser les actions menées contre les autres flux de drogues. De fait, les choses avancent: une approche plus systématique de la lutte contre le commerce de cocaïne est actuellement adoptée en Afrique de l'Ouest et dans les Caraïbes et le sera bientôt en Amérique centrale. Ces efforts sont certes précieux, mais ils seraient plus efficaces s'ils étaient menés de manière intégrée pour être ainsi à la mesure de l'ampleur du commerce de cette drogue. Sur d'autres marchés (en Asie du Sud-Est), où le commerce de stimulants de type amphétamine ne cesse de croître, il faudrait absolument appliquer la même stratégie ou tout au moins le même concept.

Ailleurs, des mesures antidrogue coordonnées au niveau régional, elles aussi inspirées et appuyées par l'UNODC, devraient permettre de répondre au problème lorsqu'elles seront mises en œuvre. Ainsi, les pays d'Asie centrale et la Russie sont en passe d'établir un bureau régional d'information sur la criminalité (le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, à Almaty (Kazakhstan)) qui adoptera les meilleures pratiques d'INTERPOL et d'Europol en matière d'échange de renseignements. Les six pays du Golfe mettent actuellement sur pied une structure similaire (le Centre de renseignements en matière criminelle pour les États du Golfe, à Doha (Qatar)). Vu que ces mesures ne nécessitent que des

ressources limitées, ce modèle pourrait éventuellement être repris dans d'autres régions, en particulier parmi les plus exposées au trafic de drogue. Ce sont encore une fois l'Asie du Sud-Est et les Andes qui viennent à l'esprit. Toutefois, ce qui fait le plus défaut, ce ne sont pas les moyens financiers mais l'engagement politique – ressource particulièrement rare. Les centres mentionnés plus haut pourraient devenir les principaux piliers des réseaux d'échange de renseignements requis pour s'attaquer à des marchés de l'ampleur de celui de l'héroïne afghane, de la cocaïne colombienne ou des amphétamines du Myanmar.

Les instruments juridiques nécessaires pour permettre à ces centres régionaux, et à la communauté internationale en général, de lutter efficacement contre la criminalité existent déjà. Il n'est pas nécessaire de réinventer la roue. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et en particulier son Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu offrent une base sur laquelle s'appuyer pour mener une action conjointe. Pourtant, les États Membres ne les ont toujours pas mis en œuvre de manière à ce qu'ils aient un véritable impact sur le commerce de la drogue. Le Protocole relatif aux armes à feu est un orphelin au sein de la communauté internationale. Il est entré en vigueur mais, étant boycotté par les principaux pays fabricants d'armes, il n'a pas répondu aux attentes qu'il avait suscitées lors de sa négociation à Vienne début 2000. Par conséquent, *un certain nombre de pays font aujourd'hui face à une criminalité dont ils sont eux-mêmes responsables*. Et comme si cela ne suffisait pas, il est fréquent que leurs voisins vulnérables – pris entre deux feux – paient un prix plus élevé encore.

ii) *Approche intersectorielle*

L'adoption d'une approche équilibrée comprenant des mesures de réduction de l'offre et de la demande est un principe fondamental de la lutte contre la drogue. Toutefois, on ne s'est guère attaché à préciser la manière dont les ressources devraient être réparties entre les différents domaines de cette lutte ni celle dont il fallait coordonner les actions visant les divers segments du marché.

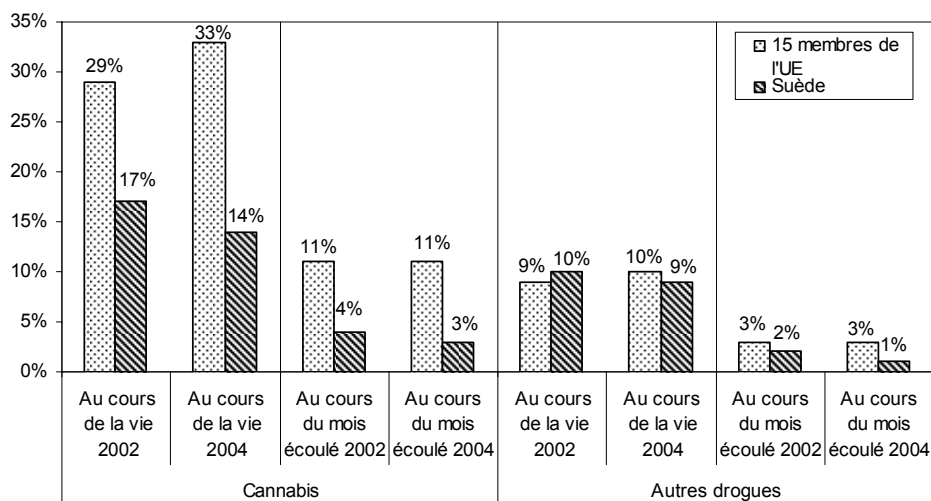
Tous les segments du marché de la drogue sont reliés entre eux et ne pourraient fonctionner de manière autonome. Cependant, d'un point de vue stratégique et opérationnel, les mesures qui ont été prises à ce jour sont restées largement compartimentées. En d'autres mots, les experts de la réduction de la demande travaillent dur à réduire la demande, les spécialistes du développement s'efforcent d'endiguer l'offre et les services de détection et de répression traquent les trafiquants et les revendeurs. Bien que ces acteurs aient parfois des échanges, leurs activités respectives s'inscrivent rarement dans une stratégie conjointe destinée à s'attaquer à l'économie illicite de la drogue et aux vulnérabilités sous-jacentes.

La Suède est un exemple éloquent d'approche nationale de réduction de l'offre et de la demande qui associe prévention, traitement et action de détection et de répression. Le budget alloué à la lutte contre la drogue y est trois fois supérieur à la moyenne européenne et ses éléments sont beaucoup mieux coordonnés. Les résultats sont nettement positifs: les drogues sont chères, la disponibilité faible, les risques bien connus et les taux de consommation réduits et en baisse. Les prisons ne servent pas à incarcérer les consommateurs, mais à punir les trafiquants et les auteurs d'infractions liées au marché noir. Des procédures pénales simplifiées ont permis d'agir avec une bien plus grande efficacité et de réduire les coûts liés à la neutralisation des trafiquants. Grâce à ces efforts, associés à la situation économique

favorable de la décennie écoulée, la Suède peut aujourd'hui se prévaloir de taux annuels d'usage de drogues inférieurs de moitié à la moyenne de l'Europe occidentale et centrale.

L'approche intégrée adoptée par la Suède est un exemple de bonne pratique dont peuvent s'inspirer d'autres pays et que nous pourrions reproduire à plus grande échelle lorsque nous élaborerons les nouvelles stratégies transnationales de lutte contre le marché de la drogue dont nous avons besoin.

Figure 4: Prévalence annuelle de l'usage de drogues dans la population âgée de 15 à 24 ans, en Suède et en Europe



Source: Commission européenne, Eurobaromètre, Les jeunes et la drogue, juin 2004.

Pour améliorer l'impact et réduire le coût des politiques économiques, les économistes et les gouvernements recherchent un équilibre entre les interventions visant les différents segments et les différents échelons des marchés licites. Il faut maintenant que les spécialistes de la lutte contre la drogue procèdent de la même manière en ce qui concerne les mesures de lutte antidroque et les marchés illicites.

iii) Mesures adaptées aux différents types de drogues

Aux diverses substances correspondent des marchés noirs aux caractéristiques différentes. Ainsi, a) *la culture de plantes servant à fabriquer des drogues*: la culture du pavot à opium, par exemple, nécessite une main d'œuvre importante et entraîne un déplacement des autres cultures, tandis que le cannabis n'exige que peu d'attention et pousse pratiquement partout, ce qui explique qu'il puisse être cultivé parallèlement à d'autres plantes si la terre est assez riche. Les cultivateurs de cannabis sont donc parfois difficiles à détecter du fait qu'ils investissent si peu dans cette culture.

Des différences existent aussi en ce qui concerne b) *le commerce de gros*. Alors qu'au Canada, au Mexique, au Maroc, au Paraguay et en Afghanistan, l'offre de cannabis représente une importante source de revenus pour les groupes criminels organisés, dans d'autres pays, la production est trop décentralisée et le produit trop bon marché pour intéresser les grands criminels. La production d'ecstasy étant plus complexe, elle implique souvent des trafiquants transnationaux. En outre, le trafic

d'ecstasy est généralement mieux structuré en ce qui concerne la distribution, dernier maillon de la chaîne commerciale, puisque cette drogue est souvent liée à une certaine sous-culture, contrairement au cannabis qui attire un public plus large.

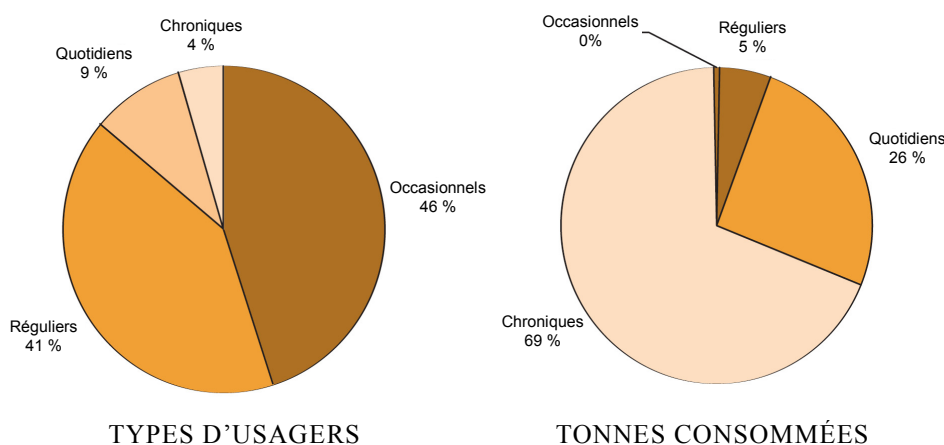
Les stimulants génèrent d'autres c) *marchés de vente au détail* que les opiacés. Les drogues qui rendent les usagers violents créent des marchés particulièrement violents, ce qui n'est pas le cas de l'héroïne, stupéfiant à effet prolongé consommé par des toxicomanes à des intervalles plus ou moins prévisibles. Les usagers de crack, en revanche, consomment par à-coups et en redemandent immédiatement, ce qui les rend particulièrement violents. Les drogues comme l'ecstasy et, dans une certaine mesure, la cocaïne sont souvent consommées dans un lieu particulier (salon, discothèque, manifestation donnée, etc.): ceux qui contrôlent ces situations contrôlent également le commerce de cette drogue, dont la commercialisation est généralement une affaire bien organisée.

Ces différences ayant des incidences sur les mesures à prendre, il est important de bien les comprendre afin d'élaborer sur cette base des mesures adaptées pour chaque marché illicite. Or, cela n'a pas été le cas jusqu'à présent: c'est une occasion précieuse qui a été manquée.

iv) *Mesures adaptées en fonction du moment*

Les problèmes liés aux drogues ne sont pas statiques. Des interventions différentes sont nécessaires en fonction du stade d'avancement de l'épidémie de drogues. Les efforts sont généralement axés sur l'estimation de la prévalence nationale de l'usage de drogues, à savoir le nombre de personnes ayant consommé des drogues au cours de l'année écoulée, mais il est tout aussi important, du point de vue du marché, de connaître le nombre et la répartition géographique des toxicomanes. Des travaux de recherche donnent à penser que la plupart des drogues sont consommées par des personnes qui en prennent tous les jours. Ainsi, les deux tiers de l'offre mondiale de cannabis sont consommés par des usagers chroniques. Pour lutter plus efficacement contre le trafic de drogues, il serait peut-être plus judicieux de s'intéresser aux quantités de drogues consommées plutôt qu'au nombre d'usagers.

Figure 5: Ventilation des usagers de cannabis et des tonnes de cannabis consommées dans le monde en fonction de la fréquence de la consommation en 2006



Source: *Bulletin des stupéfiants, Bilan de la situation mondiale concernant le cannabis, 2006.*

Le rapport entre le nombre total d'usagers de drogues et le nombre de toxicomanes (usagers problématiques) varie en fonction du stade atteint par le marché concerné dans le cycle épidémiologique de la drogue. Lorsque l'épidémie est à son apogée, la proportion de gros consommateurs a tendance à augmenter par rapport au nombre d'usagers occasionnels. Dans ce cas, pour endiguer le marché noir, les gouvernements doivent intervenir en priorité au niveau de la vente de détail aux toxicomanes plutôt qu'aux usagers occasionnels.

Au début d'une épidémie de drogues, des mesures de détection et de répression vigoureuses sont efficaces. Par la suite, quand un nombre important d'usagers sont devenus dépendants, le traitement est la mesure la plus rentable. C'est en accordant plus d'attention aux principaux flux de drogues, c'est-à-dire à ceux destinés aux toxicomanes, que nous avons la meilleure chance de remonter jusqu'aux gros trafiquants.

Encore une fois, il est essentiel de considérer la lutte contre la drogue comme un ensemble d'éléments intimement liés où chaque intervention a une influence sur les autres. Les indicateurs de performance doivent permettre une évaluation globale sur le long terme et non se contenter de prendre acte des fluctuations annuelles de la superficie consacrée aux cultures illicites ou des tonnes produites, des variations du prix des drogues ou de l'évolution des taux de prévalence liée aux politiques. La lutte contre la drogue s'est révélée efficace lorsqu'elle était fondée sur des données factuelles, qu'elle était intersectorielles, de longue durée et correctement financée.

2) Une plate-forme de résistance pour chaque collectivité

Le commerce de la drogue a tendance à toucher les sociétés là où elles sont vulnérables: dans les quartiers déshérités et les régions aux mains des seigneurs de la guerre ou de la drogue. Les instruments de *prévention des situations criminelles* peuvent aider à réduire cette vulnérabilité et à en détourner les barons de la drogue. Le plus important, dans tous les cas, est de reprendre le contrôle des zones marginalisées et de les intégrer dans la société au lieu de les en exclure.

Les arrestations et les saisies sont nécessaires, mais insuffisantes. Le principe de ces mesures est de neutraliser les criminels et de décourager les criminels potentiels. Mais elles restent inefficaces si les conditions sociales continuent de produire de nouvelles classes entières de population fortement poussées à commettre des infractions. Le risque d'emprisonnement ne décourage pas ceux qui sont prêts à risquer leur vie en ingérant un kilogramme de cocaïne sous forme de boulettes enveloppées dans des préservatifs (pour quelques milliers de dollars). Si la menace d'une arrestation doit être maintenue pour dissuader ceux qui aspirent à un avenir, elle n'intimide pas ceux qui y ont renoncé.

Cela a une conséquence en matière de détection et de répression. Alors que les membres de la mafia capables de mobiliser des centaines de millions de dollars sont bien protégés par des murs épais, des systèmes de surveillance électronique et des bandits lourdement armés, ils peuvent recruter des bataillons entiers pour faire le "sale boulot", à savoir acheminer les drogues au-delà des frontières et les stocker en lieu sûr, recueillir le produit auprès des revendeurs et éliminer physiquement la concurrence. Ces personnes, qui sont avant tout des jeunes, ont une espérance de vie plutôt faible, mais elles ne voient pas *quel autre choix* elles pourraient avoir compte tenu de leur situation misérable dans les ghettos urbains ou les villages pauvres et considérant qu'elles sont souvent orphelines, analphabètes et en tout état de cause sans emploi.

Dans les pays pauvres comme dans les pays riches (rappelons-nous la description frappante que fait Roberto Saviano, dans son roman *Gomorra*, de la criminalité dans la région de Naples), les politiques de lutte contre la drogue doivent tenir compte du fait que la pauvreté, le sous-développement et le chômage créent une situation de vulnérabilité face à l'abus et au commerce de drogues qui exige une attention toute particulière, sans quoi les services de détection et de répression ne feront que tourner perpétuellement en rond autour du globe. Les membres de gangs, dont toute la vie tourne autour des conflits avec la police, considèrent la prison comme une étape inévitable du cycle de vie et la mort comme le prix à payer en échange du respect posthume. Les arrestations et les saisies n'ont pas d'effet durable sur eux: comme dirait un économiste, l'offre de fantassins est illimitée. C'est pourquoi les gouvernements doivent essayer autre chose – quelque chose de nouveau.

En théorie de la prévention du crime, on oppose souvent, à tort, les solutions reposant sur la détection et la répression, perçues comme des mesures correctives à court terme, et la prévention du crime, généralement décrite comme un projet à long terme. Dans un monde où prévalent les échéances politiques immédiates, on néglige souvent la deuxième au profit des premières. Mais il existe une troisième voie, tout au moins dans le domaine spécifique de la lutte contre les drogues: des mesures destinées à améliorer les conditions sociales afin de modifier l'environnement dans lequel les marchés de la drogue prospèrent.

i) *Mettre à profit l'expérience acquise sur le terrain*

Les interventions sociales qui accompagnent les mesures de détection et de répression se sont révélées particulièrement efficaces au début de la chaîne des drogues, à savoir auprès des cultivateurs, et à la fin de cette chaîne, auprès des toxicomanes.

S'agissant de l'offre, la plupart des drogues du monde proviennent d'un petit nombre de pays et, au sein de ces pays, d'une poignée de régions. En modifiant les conditions ayant permis à la production de drogue de s'implanter, on a pu maximiser l'impact des interventions policières directes contre les laboratoires, les marchés ou les convois, et empêcher la réapparition du problème. Pour être efficaces, la détection et la répression doivent aller dans le sens des tendances socioéconomiques de fond et non à leur rencontre. Des Andes à l'Asie du Sud-Est, c'est ce qui a été fait à l'égard des cultivateurs, qui sont passés à une activité économique licite à partir du moment où les conditions de développement étaient propices (et pas seulement en raison des mesures de détection et de répression).

Il en va de même de la demande de drogues: une grande partie de la drogue consommée dans le monde est circonscrite à certains grands centres urbains, à quelques quartiers dans ces villes et à un nombre limité de rues de ces quartiers. Dans ces zones, l'action de détection et de répression doit aller de pair avec des mesures de réinsertion sociale pour porter ses fruits. De l'Europe à l'Australie et à l'Amérique du Nord, c'est ce qui a été fait à l'égard des toxicomanes, qui ont ainsi pu opter pour un mode de vie différent et viable qui leur était propre. C'est en offrant des perspectives d'avenir au cœur des ghettos et des villes livrées à l'anarchie que l'on pourra sauver ces jeunes au chômage et souvent illettrés, qui revendent et consomment de la drogue, pratiquement des enfants qui n'ont pour seul horizon qu'un quotidien fait d'argent, de gloriole et de mort, dans le rang des armées criminelles de mafieux et de rebelles sans foi ni loi qu'ils servent souvent sous l'emprise de la drogue.

Qu'en est-il du commerce de la drogue? Les lieux où la drogue est revendue au vu de tous se trouvent souvent dans des espaces urbains délaissés, zones de non droit qui servent aussi parfois de refuge à ceux qui cherchent à échapper à la loi, aux esclaves sexuels, aux fugitifs et aux immigrants illégaux. Ces zones gagnent du terrain dans un monde où l'urbanisation est galopante, en particulier dans les pays en développement (dont la population avoisine le milliard d'habitants). Incapables d'absorber l'afflux massif de personnes, ces étendues urbaines voient les bidonvilles se multiplier et échapper au contrôle des autorités. Le désespoir est le ferment de la drogue et de la criminalité. Dans certaines parties du monde, ce sont des régions entières qui sont infestées par la drogue et la contrebande, ces dernières prospérant dans les zones de libre-échange, les régions en sécession ou les zones de conflits.

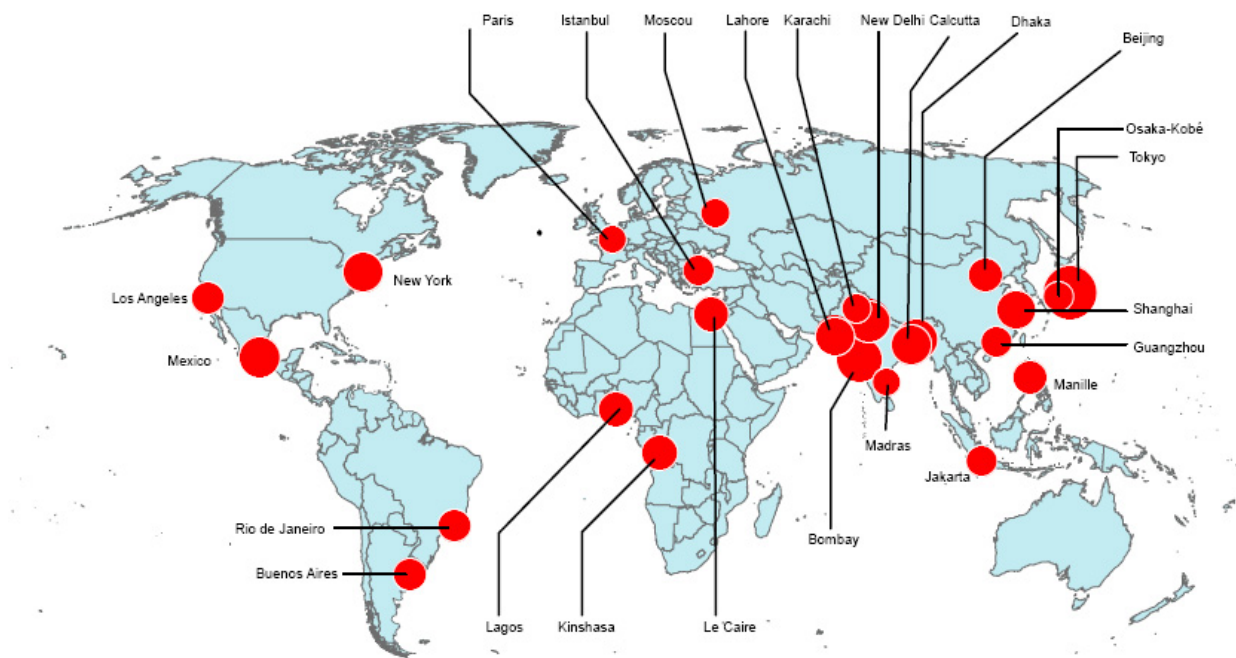
Figure 6: Agglomérations urbaines de plus de 10 millions d'habitants en 1975

(Source: DAES-ONU - Agglomérations urbaines 2007)



Les marchés de rue où la drogue est revendue ne sont pas coupés du reste du monde. Les propriétaires des lieux laissent libre cours à ces activités illicites. Il est surprenant de constater que les bâtiments urbains délabrés sont souvent prisés par les grands propriétaires de taudis pour les revenus qu'ils génèrent, les marginaux étant souvent prêts à payer un prix élevé pour ne pas attirer l'attention ou parce qu'ils n'ont pas le choix. Des lois qui obligeraient les propriétaires à assumer la responsabilité de ce qui se passe dans les bâtiments qui leur appartiennent, éventuellement sous peine de saisie, seraient un moyen particulièrement efficace de restaurer l'ordre. Il est temps de se réapproprier ces friches urbaines: c'est dans les villes que l'issue de la lutte contre les drogues se décidera.

Figure 7: Agglomérations urbaines du plus de 10 millions d'habitants en 2025



ii) *Mettre à profit l'expérience acquise avec le tabac*

Ces mesures n'ont pas forcément vocation à absorber des ressources importantes. Certaines formes de réglementation s'appliquent pratiquement d'elles-mêmes. Ainsi, les lois limitant la consommation de tabac dans les espaces publics seraient vouées à l'échec si leur application dépendait de l'intervention de l'État – le nombre de fumeurs est tellement élevé qu'il exclut tout contrôle. Les lois antitabac s'appuient au contraire sur deux sources non étatiques: en premier lieu, les propriétaires d'établissements publics eux-mêmes qui, motivés, veulent respecter la loi, et en deuxième lieu, les non-fumeurs qui, soucieux de leur santé, s'opposent à la consommation de tabac dans les espaces publics.

Ce changement d'orientation dans la campagne antitabac est intervenu à un moment où la question cessait d'être posée en termes de choix personnel pour être perçue comme une question de santé publique. Les marchés de la drogue ont des effets tout aussi nocifs: que l'on pense par exemple aux accidents de la route du week-end (de véritables massacres) causés par des conducteurs sous l'emprise de la drogue. C'est l'équivalent du tabagisme passif. Des mécanismes similaires doivent être conçus pour donner à la grande majorité des gens qui le souhaitent (95 %) les moyens de s'opposer à l'abus de drogues.

Ce n'est bien sûr pas en fermant un marché où de la drogue est revendue au vu de tous que l'on mettra fin au problème. Les toxicomanes ont besoin de leur drogue et continueront de s'approvisionner par divers réseaux. Mais une mesure de ce genre peut avoir des effets bénéfiques. Elle fait disparaître le facteur territorial qui est à l'origine d'une grande partie de la violence liée à la drogue; en fait, elle pourrait

même affaiblir les gangs des rues pour qui le contrôle du territoire est capital. Elle pourrait également empêcher l'arrivée de nouveaux toxicomanes: les fugitifs et les esclaves sexuels qui cherchent refuge dans ces zones de non-droit. D'une manière générale, il ne suffirait plus de descendre au coin de la rue pour s'approvisionner en drogues et les revendeurs ne pourraient plus étendre leur clientèle.

Ce type d'action locale peut sembler éloigné des intérêts de la communauté internationale mais, dans un monde interdépendant, les problèmes internationaux se trouvent souvent être la somme de nombreux problèmes locaux étroitement liés. En s'attaquant à ces microproblèmes de façon coordonnée, on pourrait restreindre les débouchés des gros trafiquants.

3) Mécanismes de résistance communs à toutes les nations

De même que nous devons renforcer la résistance à l'échelle de la collectivité, nous devons aider les États à s'allier contre l'incursion des trafiquants de drogues au niveau institutionnel. Nous avons réussi à beaucoup réduire le nombre de lieux où les criminels transnationaux pouvaient trouver refuge, mais nous devons poursuivre nos efforts et, en particulier, apporter de l'aide aux États fragiles.

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a fourni le cadre législatif nécessaire pour s'attaquer à l'industrie du crime et mettre en place des mécanismes de coopération internationale, mais le nombre des ratifications et l'application des dispositions restent très insuffisants. La communauté internationale ne semble pas prendre son propre instrument au sérieux. De nombreux pays ont adopté une législation ou une autre, mais ils s'en servent rarement. C'est peut-être l'une des raisons qui expliquent que plusieurs sessions de la Conférence des Parties à la Convention n'aient pas suffi pour convenir d'un mécanisme d'examen par les pairs ou de quoi que ce soit d'autre. Les pays n'acceptent même pas de communiquer (et de mettre en commun) des données de base sur ces questions tant ils ont peur de trop dévoiler; lorsque les représentants des États Membres se rencontrent pour discuter de la criminalité dans le monde, ils sont bien en peine de dire si le problème s'améliore ou empire, où et pourquoi: c'est dans un épais brouillard permanent que les décisions sont prises. Cette situation ternit bien évidemment l'image de la lutte contre les drogues, accusée d'avoir eu un effet indésirable – la criminalité transnationale – dont peu de pays semblent prêts à admettre qu'il est en réalité de leur propre fait.

L'incapacité collective à faire des progrès dans ce domaine et l'inaptitude à promouvoir l'application de la Convention contre la corruption menacent à coup sûr de nuire à l'efficacité des conventions relatives au contrôle des drogues, mais font également fi du sacrifice ultime consenti par tant d'agents valeureux des services de détection et de répression et de l'action humanitaire menée par la société civile. La Convention avait notamment pour objet de mettre fin au marché noir criminel qui s'était développé en contrecoup de la lutte contre les drogues. Et pourtant, alors que les ghettos brûlent, que l'anarchie menace l'Afrique de l'Ouest, que les cartels de la drogue défient l'Amérique centrale et que l'argent de la drogue infiltre les (ex-)banques respectables, les négociateurs de la Conférence des États parties ne cessent de se quereller à propos des processus et des procédures.

L'absence d'action concertée en matière de blanchiment d'argent est encore une occasion manquée. La crise financière mondiale a anéanti une grande partie des progrès réalisés pendant les années 1990. Pourquoi? Parce que les banques manquent de liquidités et se posent désormais moins de questions sur l'origine des

fonds. Mais, là aussi, de nombreux instruments existent. Et il est urgent d'en concevoir d'autres destinés à mettre fin au blanchiment d'argent dans l'économie réelle. Ce qui manque, c'est avant tout la volonté politique de les appliquer et la responsabilisation des entreprises dans ce sens. La taille de l'économie criminelle s'explique autant par notre passivité collective s'agissant d'identifier/de saisir les actifs des barons de la drogue que par la lutte contre les drogues dont elle serait un effet secondaire. Il en résulte finalement que les honnêtes citoyens se sentent de plus en plus frustrés à la vue des voitures, yachts et résidences de luxe de ces mafieux intouchables et de leur entourage et qu'ils se demandent pourquoi rien n'est fait pour saisir le produit du crime, alors même que la dépression économique s'amplifie et les privent d'emplois respectables et d'économies durement acquises.

Il en va de même pour la corruption. En mettant les criminels pratiquement à l'abri de toute poursuite, la corruption peut réduire à néant l'effet dissuasif des mesures de détection et de répression. En adoptant la Convention contre la corruption, les États Membres se sont dotés d'un instrument puissant pour supprimer un rouage essentiel des marchés criminels. Bien que la Convention soit entrée en vigueur il y a quatre ans et qu'elle ait déjà été ratifiée par plus de 120 pays, les mesures concrètes qui ont été prises sont restées en-deçà de ce qu'elles auraient pu être. Un modeste processus de surveillance (pilote) a été lancé en 2006 après une controverse nourrie. Jusqu'à présent, les sessions de la Conférence des États parties à cette convention ont été, comme celles de la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité organisée, décevantes – les négociateurs s'égarant une fois de plus dans des débats sur des points de procédure alors que les criminels prospèrent grâce à la corruption dans les sphères publiques et que le système financier est infiltré par la mafia (bourgeoise) en col blanc. Et pourtant, des avancées décisives seraient possibles si l'on commençait par obliger les ministres, parlementaires, hauts fonctionnaires et agents des services de détection et de répression à déclarer leurs revenus et leurs actifs pour détecter les ressources illicites parmi leurs avoirs. Les opérations anticorruption devraient être systématisées et recevoir une ample couverture médiatique, notamment dans les pays où le train de vie de tant de fonctionnaires ne peut s'expliquer par le salaire dérisoire qu'ils touchent.

Ce dont il n'a pas encore été question dans tout ce qui précède, c'est l'absence de réglementation du cyberspace. Voilà une autre situation dont le crime organisé et les trafiquants de drogues tirent profit. Internet est sans aucun doute l'une des plus grandes richesses de l'humanité: la communication s'est trouvée transformée, l'apprentissage et la recherche ont acquis une dimension mondiale, le monde des affaires a complètement changé depuis que le Web existe. Mais, tout comme d'autres inventions, le Web peut aussi être utilisé, et il l'est, à des fins meurtrières. Sur Internet opèrent des fournisseurs de drogues, d'armes, et même de personnes. Ils y recrutent des individus enclins à des comportements extrêmes, les forment à manipuler des explosifs pour tuer et les poussent à commettre des attentats-suicide. Malgré tout, les appels à la conclusion d'accords internationaux pour réglementer Internet et empêcher les criminels et les terroristes de s'en servir comme d'une arme restent lettre morte.

Dans le même temps, et en conséquence, on constate un effondrement de l'état de droit dans certaines parties du monde. Les troubles qui se produisent de façon périodique sont propices à l'éclosion d'une criminalité à grande échelle, et il importe d'en tenir compte dans la planification des opérations de maintien et de consolidation de la paix. Ces dernières ont le même objectif: assurer la sécurité dans

les régions/pays touchés jusqu'à ce que ceux-ci soient en mesure d'affronter les difficultés qu'ils rencontrent, qu'il s'agisse d'insurrection armée ou de criminalité organisée. L'Afrique de l'Ouest est en ligne de mire: ces dernières années, elle est devenue une plaque tournante du trafic de drogues. Étant donné l'instabilité politique de la région et la demande croissante de drogues en Europe, cette évolution n'a rien d'étonnant et il faut absolument s'en préoccuper. Rétablir le règne de la loi devrait être une priorité dans les pays touchés (Guinée-Bissau), au même titre que l'extension du réseau électrique et l'instauration de la démocratie. Le travail que l'ONUDC mène actuellement avec les Départements des opérations de maintien de la paix (DOMP) et des affaires politiques (DAP) de l'ONU commence à porter ses fruits dans les zones où le trafic de drogues et la criminalité organisée sont le résultat ou la cause de soulèvements civils.

Ne pas revenir sur les progrès réalisés en matière de droits de l'homme

La lutte contre les drogues et la criminalité se doit d'être respectueuse des droits de l'homme. Elle doit même contribuer à les promouvoir. Il n'existe pas de meilleure protection contre les comportements inciviques que le respect des êtres humains. On ne trouvera pas non plus de meilleur moyen de promouvoir une société civique qu'en défendant cette cause.

Les toxicomanes, qui sont déjà en marge de la société, ne devraient pas être incriminés. Compte tenu de leur état de santé, leur place n'est pas en prison mais en cure de désintoxication. Privés des services de santé et des services sociaux dont ils ont un besoin vital, ils se nuiront à eux-mêmes et nuiront à la société par des actes criminels et des maladies transmissibles par le sang.

Les auteurs d'infractions liées à la drogue, eux, sont un cas différent. Ils devraient être traduits en justice. Cela dit, ni les exécutions extrajudiciaires de trafiquants présumés ni la condamnation à mort des auteurs d'infractions liées à la drogue n'ont de raison d'être. *Les drogues et le crime tuent, mais cela ne justifie pas que les gouvernements en fassent autant.* Et pourtant, la société moderne suit deux chemins différents et convergents.

Premièrement, on s'est servi de la lutte contre les drogues et des violences qu'elles engendrent comme prétexte pour revenir sur les avancées réalisées en matière de droits civils. Deuxièmement, prêts à tout pour préserver leur sécurité, les citoyens ont consenti à abandonner une portion de plus en plus importante de leurs droits: *œil pour œil* semble être leur mot d'ordre. Il appartient aux États de faire preuve de retenue et de trouver d'autres moyens de s'attaquer aux problèmes de la drogue et de la criminalité. Justifier la violation des droits de l'homme par l'incompétence politique et administrative est un faux-fuyant: les gouvernements doivent de toute urgence rompre ce cycle infernal.

En conclusion

Le régime international de contrôle des drogues a permis de limiter la prolifération des drogues illicites. Les arrestations et les saisies, associées au contrôle des précurseurs et des mouvements de fonds, ont compliqué les affaires des trafiquants, même si la pénurie artificielle a fait exploser leurs bénéfices. Il appartient aux gouvernements de rendre la vie encore plus dure aux mafias de la drogue en sapant le marché lui-même.

L'approche adoptée à l'époque de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale (1998) reposait sur une série de plans mondiaux de lutte

contre les drogues qui fixaient de grands principes et objectifs. En 2009, les statistiques sont formelles: la situation mondiale en matière de drogues s'est stabilisée au cours de la décennie écoulée. C'est ce que nous appelons *l'endiguement*, et il est bien évident que cela n'est pas satisfaisant puisque l'objectif était de réduire le problème. Pourtant, les États doivent continuer d'avancer dans la lutte à la fois contre les marchés des stupéfiants et les marchés criminels, et ils doivent, plus largement, promouvoir des sociétés sûres et saines, d'où la nécessité d'actions multilatérales plus intégrées d'un point de vue stratégique et plus spécifiques d'un point de vue opérationnel.

Le monde en tant que corps social souffre de toxicomanie, et le régime de contrôle des drogues a engendré des marchés criminels violents qui sont source de corruption. Voici ce qui pourrait être fait pour mettre fin à cette situation:

Une stratégie pour chaque marché. Les mesures de lutte contre le problème de la drogue doivent s'intégrer dans un ensemble de mesures ciblées prises au moment opportun pour s'attaquer aux causes, et non aux symptômes, avec un maximum d'efficacité et un minimum d'effets secondaires.

La résistance de la collectivité. Le commerce des drogues touche les sociétés là où elles sont vulnérables. La prévention des situations criminogènes peut permettre de réduire cette vulnérabilité (essentiellement urbaine) et d'en détourner ce commerce. L'accent doit être mis sur la reprise en main des zones marginalisées, pour réinsérer les personnes affectées (toxicomanes ou revendeurs) au lieu de les enfoncer ou de les exclure.

Une résistance coordonnée. Les États devraient faire barrage à l'intrusion des criminels au niveau institutionnel en se servant des Conventions des Nations Unies contre le crime et la corruption. Il faut se préoccuper au plus tôt des États instables où la loi n'a plus d'emprise.

Enfin, il est bien entendu que même si les drogues et le crime tuent, l'action des gouvernements doit pleinement respecter les droits de l'homme. Il n'existe pas de meilleure protection contre les comportements inciviques que le règne de la loi, qui est en soi un moyen de promouvoir ces droits.

Le processus entamé à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale a eu le mérite de fixer des objectifs mondiaux en matière de lutte contre la drogue, mais il n'a pas précisé la manière dont ils devaient être atteints. Surtout, il n'a pas pris toute la mesure du problème connexe, bien qu'imprévu, de la criminalité. Les États Membres doivent poursuivre sans faiblir la lutte contre les drogues pour préserver les avancées récemment réalisées en matière sanitaire. Ils doivent notamment s'employer à en endiguer les répercussions dramatiques en termes de criminalité. Les politiques doivent être réorientées, contre la criminalité, non en faveur des drogues.

Vienne, le 1^{er} mars 2009